

London & Vincet  
1652 76

No. 17.

Incipit ordo ad sponsalitiam celebranda primo.  
Sacerdos interrogat sponso et sponse  
nomina sua. et postea dicit sponso bo-  
cans nomine suo.

Iehan boles vous prendre iehenne qui thi est  
a femme et a espouse. le dien et nostre mere  
sainte eglise li atordent. Respondebit .  
Oul sire. Et taliter dicet sacerdos sponse.  
videlicet. Iehenne boles vous prendre iehan  
est. Et ipsa respondebit. Oul sire. Et pe-  
ca dicit sacerdos aramstantibus.

Donnes gens nous auons fait en sainte eglise  
trois bans de iehan et iehenne qui thi sont  
ansquel; bans nul; ne nullus ne li est opposer.  
Et encore faisons nous dabundant le quart.  
le quint. et le sisime bans en l'honneur de dien  
de saint pierre et de saint pol. et de toutes la  
court et trinite de paradis. Et comandous que  
sil est auclens ou auclens qui lacheut lignage.  
parage. comparage. ou affinitate auclens par quor  
le mariage ne se puist viem et instement faire.

N. 12

